



UNE CHAMBRE TEMPORAIRE ET SOLIDAIRE

Vous avez une chambre disponible et vous souhaitez avoir de la présence et compléter vos revenus en toute confiance et en toute sécurité ? Ce dispositif peut répondre à vos attentes !

AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN

- La personne logée à votre domicile partage avec vous des moments d'échange et de convivialité et peut vous rendre de petits services du quotidien.
- Elle vous verse une indemnité mensuelle comprise entre 100 € et 200 € et vous n'avez rien à déclarer aux impôts.

NE PAS VOUS ENGAGER SEUL

Vous êtes intéressé, nous vous proposons :

- Une rencontre à domicile pour définir vos attentes et visiter votre logement.
- Une proposition, en fonction des demandes, d'une personne répondant à vos souhaits.
- Une présentation et visite à votre domicile de la personne pouvant être accueillie.
- L'installation chez vous.
- La signature d'un contrat avec une convention d'occupation à titre précaire et provisoire qui définit la durée, cadre et sécurise l'échange.
- Le suivi de la cohabitation.



Dispositif pour tous les âges encadré par la Communauté de communes du Trièves et l'association Domicile inter générations Isérois (DIGI)

RENSEIGNEZ-VOUS !

Service logement
Communauté de communes
service.logement@cdctrieves.fr
04 76 34 44 29 / 04 76 34 49 13

Manon Bellet
Directrice DIGI
m.bellet@digis38.org
04 58 17 64 30